ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secours

Question écrite n° 129981

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le transport des personnes en état d'ébriété jusqu'aux services des urgences par des pompiers. En effet, de nombreux pompiers s'inquiètent de l'accroissement du nombre de personnes en état d'ébriété qu'ils sont chargés de véhiculer jusqu'aux urgences. Cela représente un coût important pour les SDIS et l'assurance maladie. Une personne ivre en situation de récidive en Suisse n'est plus prise en charge par la caisse d'assurance et le coût de son transport est facturé par les agents de police qui la sanctionnent aussi par une contravention. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur le coût que représentent la prise en charge et le transport par les pompiers des personnes en ébriété jusqu'aux urgences et de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour responsabiliser les individus consommant des boissons alcoolisées.

Données clés

Auteur : M. Damien Meslot
Circonscription : Territoire-de-Belfort (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129981
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2024
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)